



République Française
Commune de Roches-Lès-Blamont

Procès verbal du conseil municipal du 2 septembre 2026 à 19 heures 30

Date de la convocation : le 27 août 2026.

Présents : Elodie BLAISE, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Bruno GIGANTE, Angélique GOGNIAT, Georges HABERSTICH, Patrice MAGNIN, Didier MONNOT, Pauline ROBIN.

Excusés : Marie-Lise BOUVIER (procuration à Peggy ERARD), Christine GIRARD, Alexandre GUYOT (procuration à William DUBAS), Sophie MENEGAUX, Daniel RENAUD (procuration à Francis CHENAIL).

Secrétaire de séance : Pauline ROBIN.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 : Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Arrivée de Bruno GIGANTE et Angélique GOGNIAT

Ordre du jour :

1. Achat du terrain de la citerne incendie à M. et Mme GROSRENAUD.
2. Travaux de voirie rue des Oiches.
3. Projet d'extension du columbarium.
4. Convention de mise à disposition de locaux à l'association « Les Francas du Doubs » pour la garderie périscolaire à l'école maternelle.
5. Versement de subventions aux associations.
6. Divers.

1. DCM 2026-033 – Achat d'un terrain d'une surface de 584 m² issu de la division de la parcelle cadastrée A856

Dans le cadre du renforcement de la sécurité incendie aux lieux-dits « Le Haut des Bois » et « Les Carrières », M. le Maire propose l'achat d'un terrain d'une surface de 584 m², issu de la division de la parcelle cadastrée A856, appartenant à M. et Mme Pierre GROSRENAUD.

Le prix de vente fixé en accord avec les propriétaires est de 2 000 euros l'hectare (soit 0,20 €/m²).

Le prix d'acquisition du terrain compte tenu de sa surface est donc de :
 $584 \text{ m}^2 \times 0,20 \text{ €/m}^2 = 116,80 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Autorise l'achat de la parcelle précitée au prix indiqué,
Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026-034 – Décision modificative n°4/2026 pour l'achat de terrains

Le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative budgétaire suivante, pour financer l'achat du terrain et ajuster les crédits pour l'achat du terrain attenant à l'école maternelle.

Désignation	Budget communal Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article 2111 « Terrains nus »		5 000 €
Article 2188 « Autres immobilisations corporelle »	5 000 €	
Total	5 000 €	5 000 €

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. DCM 2026-035 – Travaux de voirie rue des Oiches

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à engager les travaux de voirie de la rue des Oiches.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE Valide l'offre de l'entreprise Roger Martin, d'un montant de 25 055 € HT (soit 30 066 € TTC),

AUTORISE le maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. DCM 2026-036 – Projet d'extension du columbarium

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il ne reste plus qu'un seul emplacement de libre au columbarium. Il propose donc de réaliser une extension. Il présente un devis de la marbrerie Carrara à Valentigney, d'un montant de 3 900 € HT (soit 4 680 € TTC), pour la création de 4 cases pouvant recevoir chacune 2 urnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE d'accepter l'offre de la marbrerie Carrara, telle que présentée ci-dessus,
AUTORISE le maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026-037 – Décision modificative n°5/2026 pour le financement des travaux d'extension du columbarium

Le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative budgétaire suivante, pour le financement des travaux d'extension du columbarium :

Désignation	Budget communal Dépenses d'investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article 2131 « Constructions bâtiments publics »		5 000 €
Article 1641 « Emprunts en euros »	5 000 €	
Total	5 000 €	5 000 €

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Convention de mise à disposition de locaux à l'association « Les Francas du Doubs » pour la garderie périscolaire à l'école maternelle

Les Francas du Doubs ayant récemment fait savoir que Pays de Montbéliard Agglomération devait être partie prenante à la convention, ce point est retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Arrivée de Daniel RENAUD

5. DCM 2026-038 – Versement de subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité des membres présents et représentés, excepté les abstentions signalées ci-après, les subventions suivantes pour l'exercice 2026 :

Associations / Organismes	Montant voté
Football Club Autechaux Roches	250 €
Les Sans Sous	250 €
BRET'ASSOC (association des parents d'élèves de l'école de Bondeval / Roches les Blamont / Ecurcey / Thulay)	150 €
Microtop	100 €
La Maison pour tous de Blamont (MPT)	100 €
Le Club du 3e âge	80 €

Tu me lis	80 €
Les anciens soldats du feu de Roches les Blamont	80 €
Les amis de l'orgue	80 €
Les anciens combattants du Plateau de Blamont	80 €
Le souvenir français d'Hérimoncourt	80 €
Les amis du moulin de la Doue	80 €
L'amicale des Sapeurs Pompiers du Plateau de Blamont	80 €
Le Comice agricole du Pays de Montbéliard	50 €
La Croix rouge française Montbéliard	50 €
La Ligue contre le cancer	50 €
L'ADAPEI du Pays de Montbéliard	50 €
Les amis de l'hôpital de Belfort/Montbéliard	50 €

Peggy ERARD *membre de la MPT et de l'association des anciens soldats du feu n'a pas pris part au vote concernant les subventions versées à ces associations.*

Daniel RENAUD *membre du FC Autechaux Roches n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Angélique GOGNIAT *membre de l'association « Les Sans sous » et de la BRET'ASSOC n'a pas pris part au vote concernant les subventions versées à ces associations.*

Elodie BLAISE *membre de l'association « Les Sans sous » n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Alexandre GUYOT (procuration donnée à William DUBAS) *membre du FC Autechaux Roches n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Pauline ROBIN *membre de l'association « Les Sans sous » n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Didier MONNOT *membre de l'association « Les Sans sous » et du Comice agricole n'a pas pris part au vote concernant les subventions versées à ces associations.*

6. Divers :

- M. le Maire présente un devis de la société PANO SIGN'SERVICE pour la pose de films réfléchissant les rayons solaires, sur les vitres du local périscolaire à l'école maternelle. Le montant du devis s'élève à 1 836 € TTC. Le conseil municipal demande qu'une réflexion soit menée sur les coûts et avantages des différents moyens permettant de lutter contre la chaleur en période de canicule, notamment la pose de volets.
- M. le Maire propose que quelques membres du Conseil municipal participent à la mise en place d'une décoration des bâtiment communaux, pour la manifestation de soutien à la lutte contre le cancer du sein, baptisée « octobre rose ».
- M. le Maire propose la réalisation d'une opération de blow patcher dans rue des Tilleuls pour la réparation de la voirie communale.
- M. le Maire fait part d'un courrier reçu à la mairie concernant la possibilité pour la Commune de préempter une parcelle boisée cadastrée A682, située au lieu-dit Es Cornes, d'une surface de 7 ares 64 ca, au prix de 1 000 €. La Commune n'est pas intéressée par cet achat.
- M. Michel BOBILLER, agent technique polyvalent, a demandé son départ en retraite au 1^{er} janvier 2027. Mme Sandrine BOSSERDET, agent d'entretien, a annoncé elle aussi qu'elle quitterait ses fonctions à la fin de l'année 2026.

- M. le Maire indique que suite à une visite de suivi des établissements recevant du public, réalisée par la direction départementale des territoires, une demande de dérogation a été déposée pour la mise en accessibilité des sanitaires des vestiaires du stade.
- La société ENEDIS a en projet l'enfouissement de la ligne électrique qui alimente la station d'épuration.
- Didier Monnot indique qu'une opération d'élagage des arbres serait bienvenue à proximité du lieu-dit « La pâquerette ».
- Les conseillers municipaux font part de leur inquiétude suite à l'annonce du départ de l'unique médecin exerçant sur le plateau, à la fin de l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.